



Notice of Proposed Procurement (NPP)

File No. 19-145637

1. This NPP is issued pursuant to PWGSC Supply Arrangement (SA) # E60PQ-140003/B and covers a requirement from the following Product Category(ies) of the SA:
 - Product Category 2 - Freestanding Height Adjustable Desk/Table Products
2. Global Affairs Canada has a requirement for the purchase, delivery and installation of office furniture to Ottawa, Ontario, Canada by October 31, 2018.
3. This NPP covers a requirement to be solicited amongst the General Stream of Suppliers (SA holders).
4. This requirement is subject to:
 - The Canadian Free Trade Agreement (CFTA);
 - The North American Free Trade Agreement (NAFTA);
 - The Canada-Columbia Free Trade Agreement;
 - The Canada-Chili Free Trade Agreement;
 - The Canada-Panama Free Trade Agreement;
 - The Canada-Honduras Free Trade Agreement;
 - The Canada-Korea Free Trade Agreement; and
 - The Canada-Peru Free Trade Agreement
5. The bid solicitation is also open to suppliers who are not Supply Arrangement (SA) holders. In order for new suppliers to bid on this solicitation, the new supplier must first qualify for a SA. The process to qualify for a SA is detailed in RFSA # E60PQ-140003/B and can be found on the Government Electronic Tendering Service (GETS - <https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/tenders>). Canada is not required to delay the award of a resulting contract pending the evaluation of an arrangement and issuance of a SA by the PWGSC Supply Arrangement Authority.



Modèle d'Avis de projet de marché (APM) No. De dossier : 19-145637

1. Le présent APM est émis conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) n° E60PQ-140003/B de TPSGC, et il concerne un besoin des catégories suivantes définies dans l'AMA :
 - Catégorie 2 - Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable
2. Affaires mondiales Canada a un besoin d'acheter des produits d'ameublement et de les faire livrer et installer à Ottawa, Ontario, Canada avant le 31 octobre, 2018.
3. Le présent APM concerne un besoin devant faire l'objet d'une demande de soumissions auprès des fournisseurs généraux (titulaires d'un AMA).
4. Ce besoin est soumis aux dispositions de :
 - l'Accord de libre-échange canadien (ALEC);
 - l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ;
 - l'Accord de libre-échange Canada-Colombie;
 - l'Accord de libre-échange Canada-Chili;
 - l'Accord de libre-échange Canada-Panama;
 - l'Accord de libre-échange Canada-Honduras;
 - l'Accord de libre-échange Canada-Corée; et
 - l'Accord de libre-échange Canada-Pérou
5. La demande de soumissions s'adresse aux fournisseurs qui ne sont pas titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA). Pour que de nouveaux fournisseurs puissent présenter des soumissions relatives à cette demande de soumissions, ils doivent d'abord se qualifier pour être admissibles à un AMA. Le processus devant être suivi pour devenir admissible à un AMA est décrit dans la DAMA E60PQ-140003/B, et peut être consulté sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG – <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres>). Le Canada n'est pas tenu de retarder l'attribution d'un contrat subséquent pour accorder au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC le temps nécessaire à l'évaluation d'un arrangement et à l'attribution d'un AMA.

